



**MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION
DE L'ACTION PUBLIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

Comité de suivi

de l'accord égalité professionnelle du 30 novembre 2018

9 décembre 2024



**MINISTÈRE
DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DE LA SIMPLIFICATION
ET DE LA TRANSFORMATION
DE L'ACTION PUBLIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'administration et
de la fonction publique**

I. Bilan de l'accord égalité professionnelle du 30 novembre 2018

II. Echanges sur les perspectives d'un nouvel accord

9 décembre 2024

I. Bilan de l'accord égalité professionnelle du 30 novembre 2018

Pour mémoire, le bilan de l'accord égalité professionnelle a été présenté :

- au 9^e comité de suivi (COSUI) du 19 octobre 2023 de l'accord relatif à l'égalité professionnelle du 30 novembre 2018 ;
- lors de la formation spécialisée « Egalité, mobilité et parcours professionnels » du Conseil commun de la fonction publique (FS3) du 30 janvier 2024.

I. Bilan de l'accord égalité professionnelle du 30 novembre 2018

Une majorité des actions de l'accord ont été réalisées.

Dont certaines mesures phares :
élaboration des plans d'action,
désignation de référentes et référents
égalité, mise en place de dispositifs de
signalement, ...



I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018

 **Action 1.1**
Élaboration des plans d'action égalité professionnelle

Depuis décembre 2019, les employeurs publics ont l'obligation de mettre en œuvre :

 **Un plan d'action pluriannuel sur l'égalité professionnelle**

Ce plan doit contenir au moins 4 axes :

-  **1**
S'attaquer aux écarts de rémunération entre femmes et hommes
-  **2**
Garantir aux femmes et aux hommes l'égal accès à tous les postes
-  **3**
Favoriser l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle
-  **4**
Prévenir et traiter les discriminations, les violences, le harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Comment la DGAFP contrôle-t-elle les plans d'action au sein de la fonction publique de l'État ?

- Présence de mesures portant sur les 4 axes
- Présence, pour chacun de ces domaines, d'objectifs à atteindre, d'indicateurs de suivi, et d'un calendrier de mise en œuvre

Axe 1 – Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité

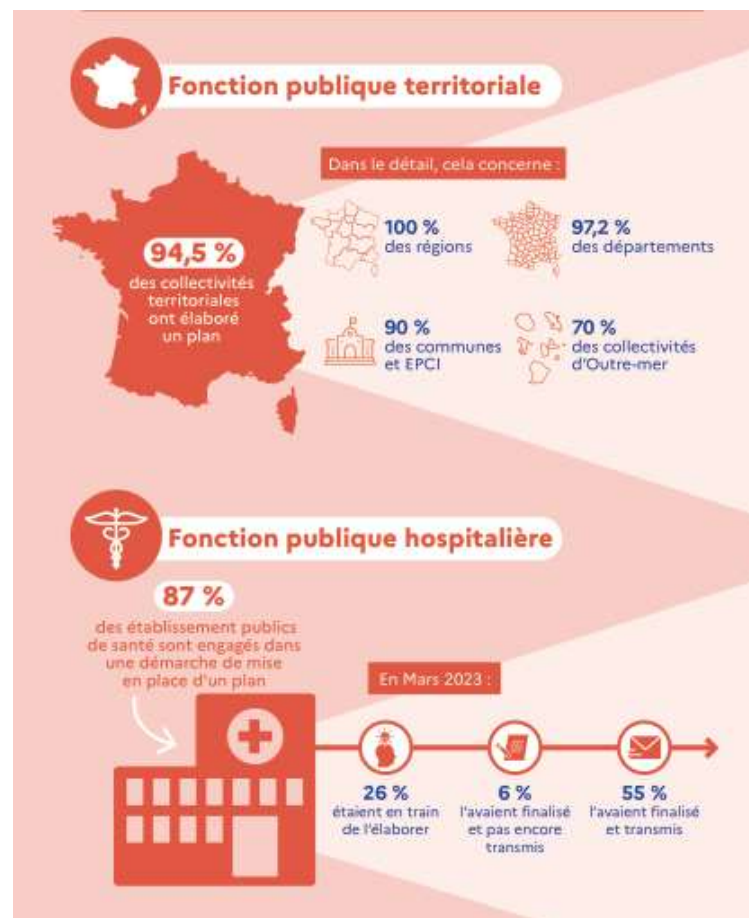
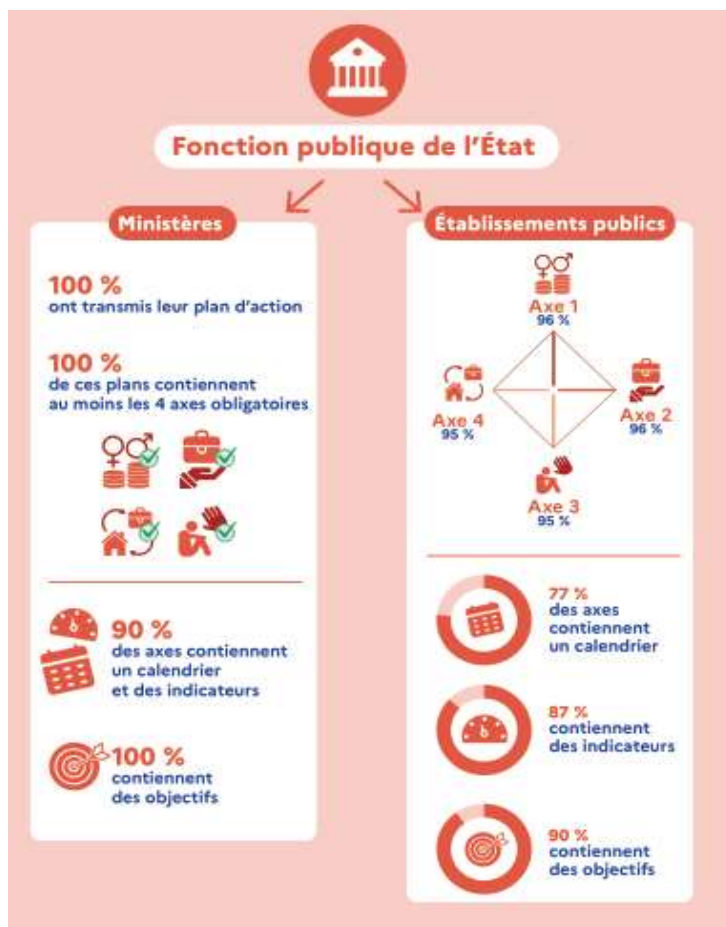
Action 1.1. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action « égalité professionnelle »

- **FPE:** 100% des ministères ont transmis leur plan d'action
- **FPT:** Parmi les 55% des collectivités soumis au plan d'action (+20 000 habitants), 93% ont élaboré un plan d'action
- **FPH:** 87% des établissements publics santé sont engagés dans une démarche de mise en place d'un plan

I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018

Axe 1 – Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité

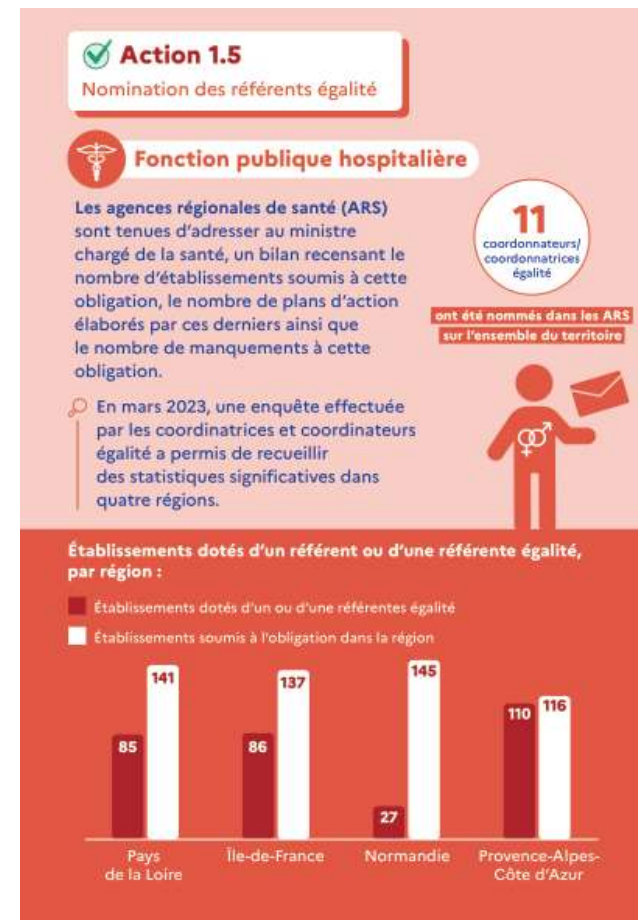
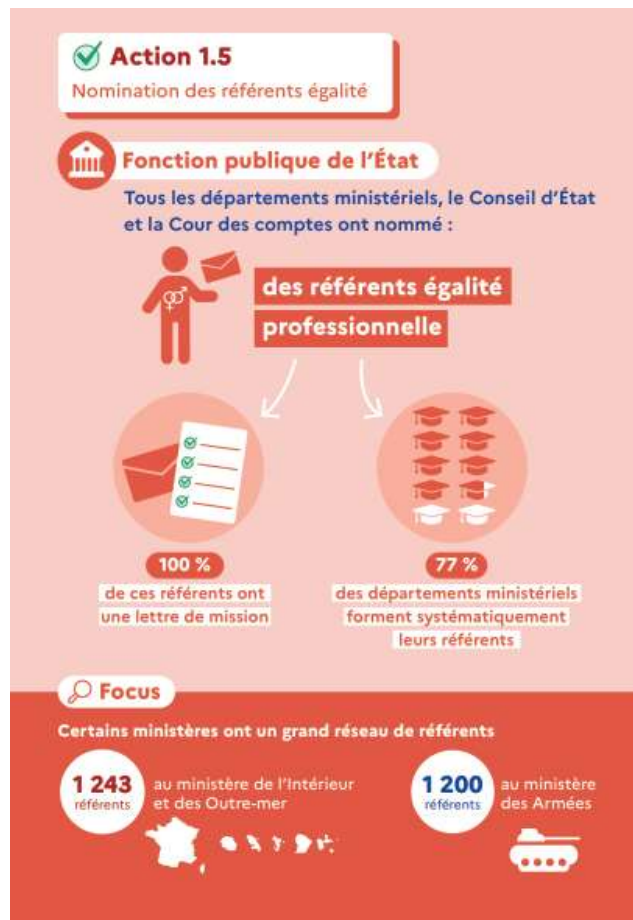
Action 1.1. Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'action « égalité professionnelle »



I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018

Axe 1 – Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité

Action 1.5. Nomination de référents égalité



I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018

Action 1.7. Mise en place du fonds pour l'égalité professionnelle dans la fonction publique

Les projets sélectionnés portent sur :

- la constitution de viviers de femmes pour les corps fortement masculinisés et de viviers d'hommes pour les corps fortement féminisés,
- la lutte contre les violences sexuelles et sexistes,
- la mixité des métiers
- la prévention et la lutte contre les stéréotypes de genre.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Candidatures FPE	51	71	65	73	56	74
Projets lauréats FPE	42	59	55	40	41	38
Candidatures FPT				60	40	79
Projets lauréats FPT				44	31	55
Candidatures FPH				30	11	37
Projets lauréats FPH				16	10	24
Total des candidatures	51	71	65	163	107	190
Total des projets financés	42	59	55	100	82	117

Pour rappel, le FEP a été ouvert à la FPH et FPT en 2022.

I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018

Axe 2 – Egal accès aux métiers et aux responsabilités



I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018

Axe 3 – Supprimer les écarts de rémunération et de carrière

✓ Action 3.3
Assurer la transparence des rémunérations.

Une fiche de recommandations à destination des employeurs de la FPE est intégrée dans le guide *Structurer la fonction recrutement* élaboré par la DGAFP, publié en décembre 2021



✓ Action 3.4
Neutraliser l'impact des congés familiaux sur la rémunération et les déroulements de carrière

Effectif depuis 2020 :

- Conservation des droits à avancement durant le congé parental
- Disponibilité de droit pour élever un enfant de moins de 12 ans



✓ Action 3.5
Favoriser l'annualisation du temps partiel comme alternative au congé parental

- Les agents publics civils élevant un enfant de moins de 3 ans peuvent désormais cumuler la période non travaillée de leur temps partiel annualisé sur une durée limitée dans le temps
- Avancement de grade : les tableaux d'avancement au choix précisent la répartition femmes-hommes. Une obligation a été posée en ce sens par le décret du 29 novembre 2019.



I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018

Axe 4 - Accompagner la parentalité et l'articulation des temps de vie

Le décret visant à mieux accompagner la grossesse des fonctionnaires stagiaires est en cours d'élaboration et s'appliquera courant 2025.

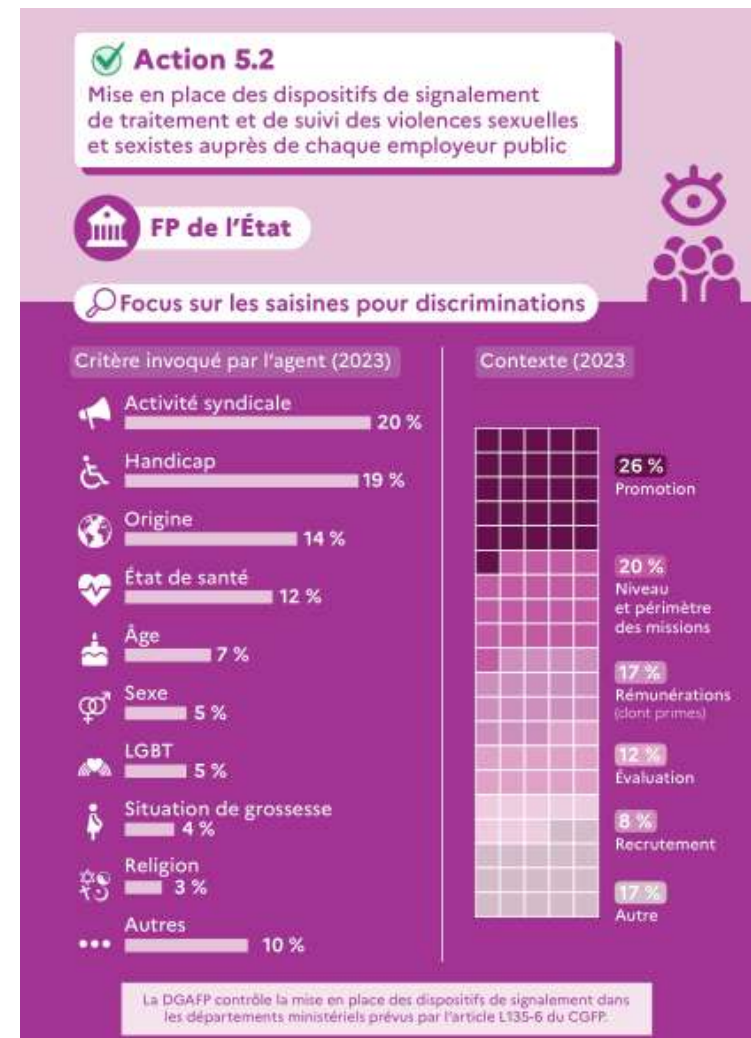
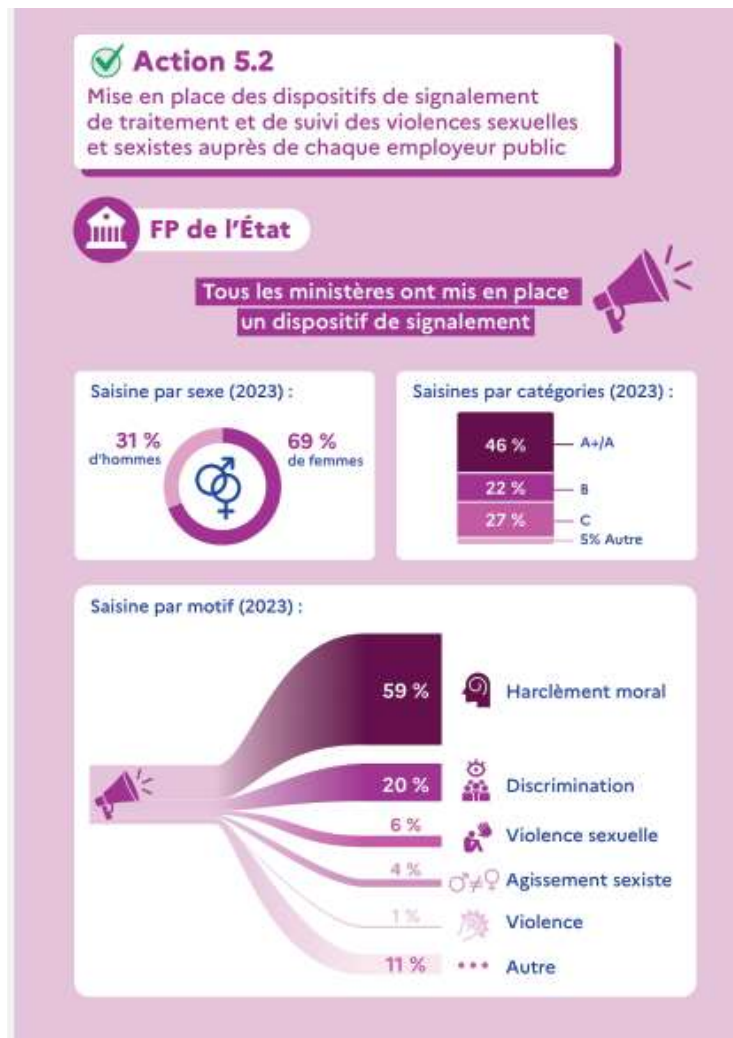


I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018

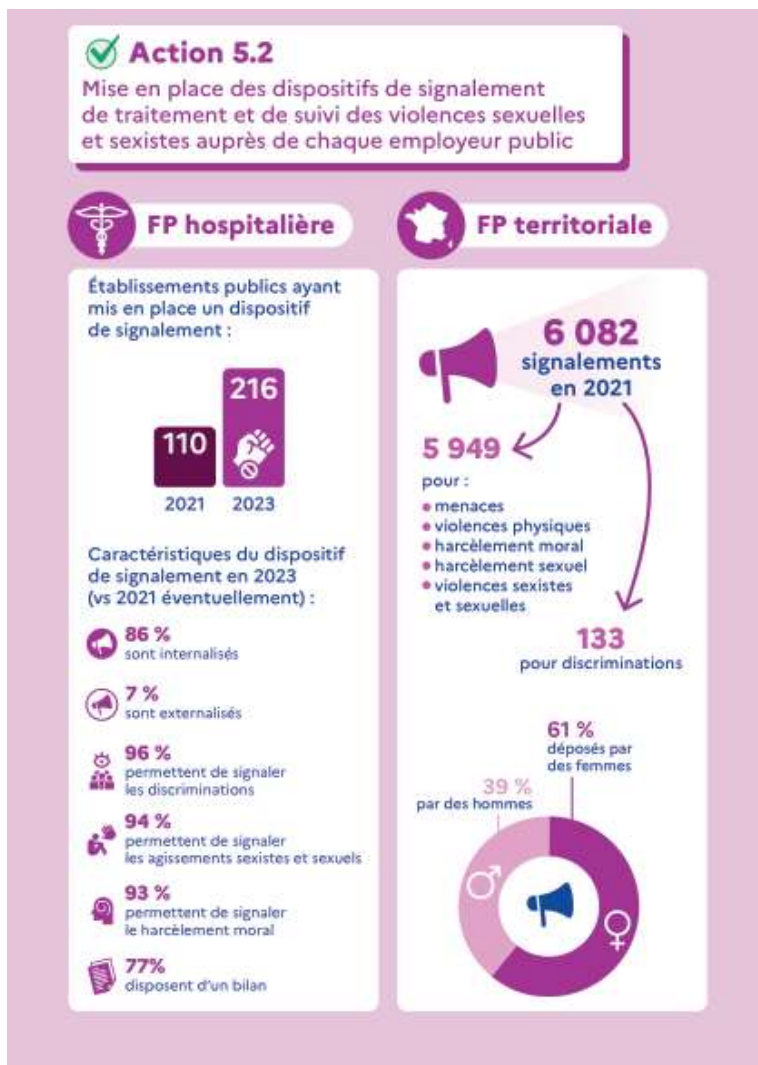
Axe 5 – Prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles

FPE :
755 saisines
en 2021

1642 saisines
en 2023



I. Bilan de l'accord Egalité professionnelle du 30 novembre 2018



II. Echanges sur les perspectives d'un nouvel accord

1) L'égalité dans la vie professionnelle

- développer la culture de l'égalité dans les administrations
- mixité des métiers
- dynamiser les trajectoires de carrière des femmes

II. Echanges sur les perspectives d'un nouvel accord

2) Articulation vie professionnelle/vie personnelle

- promouvoir le partage de la parentalité dans la fonction publique
 - agir davantage en matière d'articulation des temps de vie
 - améliorer le pilotage et l'évaluation des dispositifs favorisant l'égalité professionnelle
-
- Sur quelles autres problématiques pensez-vous qu'il est nécessaire de travailler ?